Risque d'expulsion logement Crous (besoin d'une réponse urgente svp)

Par **solene09**, le **25/01/2024** à **13:23**

[quote]
Bonjour
je suis étudiante et j'ai un logement Crous. Aujourd'hui des agents "sécurité et hygiène" du Crous sont passés, je n'étais pas là mais mon copain était dans le logement.
Elles lui ont demander combien de temps il allait là. Il a répondu "moins d'un mois". Elles lui ont par la suite dit que j'avais un risque d'expulsion du logement, et que je le savais car il y a un règlement intérieur. De plus, elles ont ajoutés qu'elles allaient m'envoyer un mail. Je suis rentrée en vitesse rejoindre mon copain chez moi, et nous lui avons prit un billet retour

Je ne sais pas quoi faire.... C'est la première fois que je vis en résidence Crous et je pensais avoir droits de visite vu qu'il s'agit de mon appartement. Que faire si je suis expulsée? Quelles sont les démarches pour éviter tout ça? Dois-je prendre rendez vous chez une assistante sociale? Vais je avoir juste un rappel à l'ordre?

Si une personne a déjà été dans cette situation, pouvez vous me contacter le plus vite possible svp?

[/quote]

Par **Lorella**, le **25/01/2024** à **13:48**

Bonjour,

Le droit de visite n entraîne pas un droit d hébergement. Le droit d occupation est personnel. Votre copain ne peut être hébergé dans ce logement, il peut juste venir vous visiter. Tout manquement au règlement peut entraîner des sanctions : avertissement ou expulsion. Si les agents ont constaté que votre copain était installé, affaires, matelas... ce ne sera pas considéré comme une visite mais comme un hébergement. Regardez le bail, le règlement pour connaître les sanctions et le délai pour quitter les lieux.

Par **Lorella**, le **25/01/2024** à **13:50**

PS : j ai modifié le titre. Vous avez tapé explosion au lieu d expulsion

Par **solene09**, le **25/01/2024** à **14:48**

Que puis-je faire svp? Quelles démarches? Que faire svp?

Par **Lorella**, le **25/01/2024** à **16:00**

Attendez la décision. Allez voir une association d'étudiants.

Par **Isidore Beautrelet**, le **25/01/2024** à **19:32**

Bonsoir

Je rejoins ce qu'a dit Lorella.

Je vous suggère de vous mettre en rapport avec les représentants étudiants de votre CROUS.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés